

Le 4 janvier 2012

Aux pharmaciens de la région de la Capitale-Nationale

Objet : Ordonnance collective pour la supplémentation multivitamines/acide folique

Madame,
Monsieur,

La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale, en collaboration avec la Direction régionale des affaires médicales, universitaires et hospitalières et le Comité régional sur les services pharmaceutiques, a élaboré une ordonnance collective pour sur la supplémentation en multivitamines/acide folique.

Cette ordonnance collective doit être individualisée au nom de la cliente, ce qui en fait une ordonnance individuelle en application de l'ordonnance collective. Celle-ci permettra au pharmacien d'offrir à la clientèle visée une supplémentation adéquate en multivitamines/acide folique, en temps opportun, afin de contribuer à réduire le risque d'anomalies du tube neural et d'autres anomalies congénitales. Bien que l'apport en acide folique avant et au tout début de la grossesse soit indispensable pour réduire le risque d'anomalies du tube neural, l'apport de multivitamines/acide folique semble jouer un rôle quant à la réduction du risque d'autres anomalies congénitales.

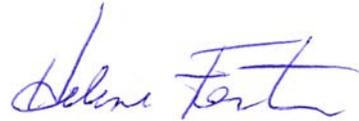
Afin de soutenir les professionnels de la santé dans le choix du dosage d'acide folique approprié, nous joignons en accompagnement de l'ordonnance collective, un aide-mémoire pour évaluer les besoins en acide folique 5 mg. Cet aide-mémoire n'est pas exhaustif, mais fait mention de conditions fréquemment rencontrées; le jugement du professionnel de la santé prévaut donc.

Il est indéniable que les pharmaciens contribuent significativement à la mise en place des pratiques cliniques préventives et aident à l'atteinte d'objectifs en santé publique au regard des anomalies du tube neural et autres anomalies congénitales.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



François Desbiens, M.D.
Médecin spécialiste en santé communautaire
Directeur régional de santé publique



Hélène Fortin, pharmacienne
Présidente
Comité régional sur les services
pharmaceutiques

p. j.